Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20080606-2008_7_4_3-DE

Acte certifié exéc ıtoire

Réception par le Préfet : 0/06/2008

Publication: 13/06/2008

Pour le Président du Conseil Général par délégation, Chantal MEYER

Directeur de la Coordination et

du Service Administratif de l'Assemblé

N° 2008-7-4-3

Séance du vendredi 6 juin 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

FONDS D'ACTION GÉRONTOLOGIQUE Actions de Prévention en faveur des personnes âgées

La Commission Fermanente du Conseil Général,

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux VU délégations de compétence à la Commission Permanente,
- le rapport du Conseil Général N°2005/I 1/01 du 9 décembre 2005 adoptant le VU Budget Prinitif 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde à l¹RFA-EST une subvention de 3 090 € pour l'organisation de 6 ateliers « Équilibre »,
- ❖ Autorise le Président à signer l'avenant n° 2 à la Convention du 14 novembre 2006 avec lIRFA-EST en annexe du présent rapport,
- Précise que le montant de la participation financière à la réalisation des 6 actions de prévention sera prélevé sur le Fonds d'Action Gérontologique, chapitre 65, nature 6574, fonction 53.

Adopté voix contre abstentions

BUTTNER

PRESIDE